



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction départementale
des Finances publiques
de l'Ardèche

HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN AUX MÉNAGES 2023

Privas, le 11 janvier 2023

Afin de préserver le pouvoir d'achat des ménages, le Gouvernement a mis en place des mesures visant à limiter l'évolution des prix de l'énergie et à instaurer de nouvelles aides au paiement des dépenses énergétiques.

1- LE BOUCLIER TARIFAIRE

- **Quoi ?** Limitation de l'augmentation des tarifs de l'électricité et du gaz à 15 %, depuis le 1^{er} janvier 2023 pour le gaz et à compter du 1^{er} février 2023 pour l'électricité.
- **Pour qui ?** Tous les ménages, les copropriétés et les logements sociaux, bénéficiant du tarif réglementé proposé par les fournisseurs historiques (EDF pour l'électricité et ENGIE, anciennement GDF-SUEZ, pour le gaz), ou de contrats en offre de marché indexés sur le tarif réglementé. Pour les contrats à prix fixe, la protection perdure jusqu'à l'échéance du contrat.
- **Quand ?** Mis en place en 2021 et prorogé jusqu'au 30 juin 2023.
- **Comment ?** L'aide est appliquée directement par le fournisseur d'énergie sur la facture.

2- LES CHÈQUES ÉNERGIE EXCEPTIONNEL, EXCEPTIONNEL FIOUL ET EXCEPTIONNEL BOIS

➤ LE CHEQUE ENERGIE EXCEPTIONNEL

- **Quoi ?** Chèque énergie exceptionnel de 100 € ou 200 €, destiné à régler les factures d'énergie et d'achat de combustible (électricité, gaz, fioul, bois, biomasse...) ainsi que les charges d'énergie incluses dans les redevances en cas d'hébergement en établissement pour personnes âgées.
- **Pour qui ?** Pour les ménages, selon les revenus et la composition du foyer.
- **Quand ?** Envoi automatique aux bénéficiaires au cours de la semaine du 26 décembre 2022 pour l'Ardèche.
- **Comment ?** Attribution automatique aux bénéficiaires des chèques énergie. Non encaissable en banque, il doit être envoyé aux fournisseurs afin d'être imputé sur le montant des factures d'énergie.

➤ **LE CHEQUE ENERGIE EXCEPTIONNEL FIOUL**

- **Quoi ?** Chèque énergie exceptionnel de 100 € ou 200 €, destiné à régler les factures d'achat de fioul domestique.
- **Pour qui ?** Pour les ménages se chauffant au fioul domestique (chauffage individuel ou collectif), selon les revenus et la composition du foyer.
- **Quand ?** Envoi automatique en novembre 2022 pour les bénéficiaires du chèque énergie 2022 ayant utilisé leur dernier chèque énergie auprès d'un vendeur de fioul domestique.
- Pour les autres ménages se chauffant au fioul domestique, un portail de demande en ligne est ouvert entre le 8 novembre 2022 et le 31 mars 2023.
- **Comment ?** Envoi automatique ou formulaire de demande en ligne (<https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>). Non encaissable en banque, il doit être envoyé aux vendeurs de fioul domestique afin d'être imputé sur le montant des factures.

➤ **LE CHEQUE ENERGIE EXCEPTIONNEL BOIS**

- **Quoi ?** Chèque énergie exceptionnel de 50 € à 200 €, destiné à régler les factures d'achat de bois et assimilés (granulés, bûches, bûchettes ou plaquettes).
- **Pour qui ?** Pour les ménages se chauffant au bois ou assimilés (chauffage individuel ou collectif), selon les revenus et la composition du foyer.
- **Quand ?** Demande formulée entre le 27 décembre 2022 (16 janvier 2023 pour les ménages disposant d'un chauffage collectif au bois) et le 30 avril 2023.
- **Comment ?** Portail de demande en ligne (<https://chequeboisfioul.asp-public.fr/chqfuel/>). Non encaissable en banque, il doit être remis aux vendeurs afin d'être imputé sur le montant des factures.

NB : Le chèque exceptionnel bois et le chèque exceptionnel fioul ne sont pas cumulables.

3- L'INDEMNITÉ CARBURANT

- **Quoi ?** Indemnité de 100 € versée par virement au moyen du RIB connu par l'Administration au titre de l'impôt sur le revenu.
- **Pour qui ?** Actifs utilisant un véhicule éligible à des fins professionnelles, sous conditions cumulatives de résidence, d'activité, de revenus et d'âge.
- **Quand ?** A compter du 16 janvier 2023 et jusqu'au 28 février 2023.
- **Comment ?** Formulaire en ligne sur le site www.impots.gouv.fr.

POUR VOUS RENSEIGNER

➤ **Sur les chèques énergie exceptionnels fioul et bois :**

- Un numéro de téléphone unique afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande : **0805 204 805**, du lundi au vendredi de 8h à 20h (service et appel gratuits) ;
- Un formulaire de saisine en ligne est disponible sur le portail <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/assistance> ;
- Un simulateur est accessible sur le portail <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite> (d'ores et déjà actif pour le chèque fioul, à compter de mi-février pour le chèque bois).

➤ **Sur l'indemnité carburant :**

- Pour tout renseignement sur les conditions d'octroi et le mode opératoire de dépôt d'une demande, consulter l'espace dédié sur le site internet <https://www.impots.gouv.fr/indemnite-carburant-de-100-eu-comment-ca-marche> ;
- Un numéro de téléphone unique afin de répondre à toutes les questions d'ordre général sur le dispositif d'aide ou relatives aux modalités pratiques de dépôt d'une demande : **0806 000 229**, du lundi au vendredi de 8h30 à 19h (service gratuit + coût de l'appel).

POUR VOUS ACCOMPAGNER

- Les correspondants des espaces France Service de l'Ardèche**

FS	ADRESSE MAIL	ANIMATEURS	TELEPHONE
MEYSSE	franceservices@meysse.com	Carole CHANTELOT Lola HERRADA	04 75 52 53 74
THUEYTS	thueyts@france-services.gouv.fr	Sandrine MOREL Nathalie LYOTARD Marion BREDIF	04 75 39 75 33
SAINT MARCEL D'ARDECHE	franceservices@ccdraga.fr	Mélanie BAUBET Naïma NEGGAOUI	04 75 91 40 07 06 38 23 07 34
VERNOUX EN VIVARAIS	efs.vernoux@privas-centre-ardeche.fr	Aurore NALLET Nathalie DEMAS	09 67 80 73 29
SAINT-AGREVE	saint-agreve@france-services.gouv.fr	Eva NOYER Emilie MOUNIER	04 75 30 20 68
BOURG-SAINT-ANDEOL	franceservices@ccdraga.fr	Marie-Claire HOU Aurélie BAUDOIN	04 69 11 73 72
VILLENEUVE DE BERG	espaceservicespublics@bergetcoiron.fr	Aude MOSCA Ludovic MERLET	04 75 07 57 67
VALGORGE	valgorge@france-services.gouv.fr	Laurianne BOTACINA Elisa GERON	04 75 88 97 31
SAINT ETIENNE DE LUGDARES	saint-etienne-de-lugdares@france-services.gouv.fr	Thomas VAN DEN HENDE Jacky CHAUAUDRET	04 30 42 00 20
GROSPIERRES	grospierres@france-services.gouv.fr	Valérie VANDERPLATSE Ségolène SAUSSAC	04 75 39 62 94
JOYEUSE	joyeuse@france-services.gouv.fr	Stéphanie PUGET Violetta CAROTINE	04 75 35 98 00
VALLEES D'ANTRAIQUES-ASPERJOC	antraigues@france-services.gouv.fr	Guillemette AUVRAY Lucie SAUSSAC	04 69 22 00 99
LACHAMP-RAPHAËL	lachamp-raphael@france-services.gouv.fr	Isabelle LEVEQUE Patrick COURTIER	06 45 82 09 17
LES VANS	msap@cdc-vansencevennes.fr	Natacha DESCHAMPS Emilie PICHON DIT BOMBENOIT	06 21 07 01 90 04 82 77 11 17
ALBOUSSIERE	franceservices@rhone-crussol.fr	Sylvie MOZE Julien ROUX	06 99 31 77 35
VALLON-PONT-D'ARC	vallon-pont-d-arc@france-services.gouv.fr	Florence SMAJEWSKI Marianne BERTHON Martine ROUX	04 75 88 13 19 04 75 38 46 81
LA VOULTE SUR RHONE	efs.lavoulte@privas-centre-ardeche.fr	Nathalie MICHEL Rose HUMBERT	04 28 70 25 37
AUBENAS	albenassien@france-services.gouv.fr	Assia GHALKOUI Jennifer OLLIER Indra BAECHLER Pascale BARATE Khader CHIBANE	04 75 35 87 17
COUCOURON	coucouron@france-services.gouv.fr	Nicole TEYSSIER Marysse BREYSSE	04 66 69 75 52
SERRIERES	serrieres@france-services.gouv.fr	Patricia VIGNAL Hélène PORTAL	04 75 69 99 25
LARGENTIERE	largentiere@france-services.gouv.fr	Virginie MOUSSELIN Martine CAILLAUD	04 75 36 18 37
LES OLLIERES SUR EYRIEUX	ollieres-sur-eyrieux@france-services.gouv.fr	Patricia CORNU Véronique REILLE	04 75 20 29 72
JAUJAC	jaujac@france-services.gouv.fr	Fabienne CHABANIS Laurianne DUJENTIEU	04 75 93 11 10
LE CHEYLARD	msap.le-cheylard@laposte.fr	Frederika TEYSSIER Mariama BOTTIN	04 75 20 10 89
SAINT-FELICIEN	franceservices@archeagglo.fr	Pascaline DUHOO Sabrina OLLIER	04 75 07 07 50
BUS FRANCE SERVICES VAL EYRIEUX	cias@valeyrieux.fr	Aurore VAREILLES Maëlie GAILLARD	06 27 17 29 72
SAINT ROMAIN D'AY	saint-romain-d-ay@france-services.gouv.fr	Emmanuelle VALLON Lori DESJARDINS	04 75 69 18 01
LE TEIL	franceservicesleteil@mairie-le-teil.fr		04 75 49 28 74 06 49 28 66 68
VESSEAUX	accueillespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12
LACHAPELLE SOUS AUBENAS	accueillespaceserviceccba@gmail.com		06 40 53 43 12

- **Les agents des Services des Impôts des Particuliers (SIP)**

- Par l'intermédiaire de votre messagerie sécurisée, accessible depuis votre espace particulier sur le site internet <http://www.impots.gouv.fr/>

- Service des Impôts des Particuliers d'Aubenas

Adresse postale :
7 chemin de la Bouissette
BP 134
07200 AUBENAS CEDEX
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 89 21 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.aubenas@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers d'Aubenas, antenne de Le Teil

Adresse postale :
21 avenue Jean Jaurès
BP 35
07400 LE TEIL
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 49 75 51
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.aubenas@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers d'Aubenas, antenne de Privas

Adresse postale :
1 route des Mines
BP 620
07006 PRIVAS
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 66 12 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.aubenas@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers de Tournon-sur-Rhône

Adresse postale :
14 rue Camille Arnaud
BP 107
07301 TOURNON SUR RHONE CEDEX
Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 04 75 08 97 76
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Courriel :
sip.tournon@dgfip.finances.gouv.fr

- Service des Impôts des Particuliers de Tournon-sur-Rhône, antenne d'Annonay

Adresse postale :
60 avenue de l'Europe
07100 ANNONAY

Téléphone : 04 75 69 25 00
Du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h

Accueil physique du lundi au vendredi,
de 8h30 à 12h30

Courriel :
sip.tournon@dgfip.finances.gouv.fr